

Contrat engagement solidaire 2023 établi en 3 exemplaires (abonné, producteur, archivage)

oeufs

PRODUCTEUR

**Entre La Ferme de Feuillune
Vincent Bourdeaux**
15, rue de feuillune
45410 Trinay lieu dit Brouilly

dit "le producteur"

ABONNÉ(E)

Et
Nom et Prénom
Adresse
Téléphone
Adresse mél

dit "l'abonné(e)"

OBJET ET EXPOSÉ DU CONTRAT

Déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de production en vue de soutenir l'exploitation de Vincent Bourdeaux.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et dans les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de l'association "Le Panier de la Tour Penchée" :

L'ABONNÉ(E) à jour de sa cotisation de l'année civile en cours.

PREFINANCER la production,

PRENDRE SA PART tous les quinze jours.

(ou à procéder à son remplacement en cas d'impossibilité),

ASSUMER les imprévus liés à la production,

ÊTRE SOLIDAIRE du producteur.

LE PRODUCTEUR partenaire

LIVRER DES PRODUITS de qualité,

ÊTRE PRÉSENT lors d'une distribution mensuelle,

INFORMER sur le mode de fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de la ferme,

ACCUEILLIR les abonné(e)s sur sa ferme,

ADHÉRER au réseau AMAP Ile-de-France.

PARTAGE

**Espace sportif Louis
Blériot**
2 avenue des meuniers
Étampes

PAIEMENTS

JEUDI
Tous les
15 jours

**De 18 h à
19 h 30**

ENGAGEMENT ET TARIF

Premier partage : 06/10/2022

Dernier partage : 28/09/2023

	Emetteur – N° chèque	Montant
1 ^{er}		
2 ^{ème}		
3 ^{ème}		
4 ^{ème}		
TOTAL		

Je choisis de payer en ...

1 chèque

2 chèques

4 chèques

Je m'abonne, je complète ...

Chèque(s) à l'ordre de La ferme de Feuillune
tous datés de la signature du contrat.

Indiquer la quantité souhaitée (multiple de 6) pour chaque quinzaine :

Montant total pour chaque quinzaine (2.5€ pour 6 œufs) :

Montant final de la commande (26 distributions) :

Dates de distribution en 2022-2023 :

6 et 20 octobre ; 3 et 17 novembre ; 1 et 15 décembre ; 5 et 19 janvier ; 2 et 16 février ; 2 et 16 et 30 mars ; 13 et 27 avril ; 11 et 25 mai ; 8 et 22 juin ; 6 et 20 juillet ; 3 et 17 et 31 août ; 14 et 28 septembre.

/ !\ Pas de distributions pendant les vacances de Noël / !

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une AGE spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau, l'agriculteur et tous les membres de l'association.

L'ABONNÉ(E)

Précédé de la mention "lu et approuvé"

DATE

LE PRODUCTEUR

Précédé de la mention "lu et approuvé"

DATE

Je change le monde ! en devenant AMAPien(ne)

Manger de bons aliments bios locaux en consommant responsable, mais aussi s'inscrire dans un vaste mouvement global de pratiques et d'idées.

J'adhère

20€

**AUCUN ABONNEMENT N'EST POSSIBLE
SANS ADHÉSION PRÉALABLE
A L'ASSOCIATION.**

A partir du site web lepanierdelatourpenchee.org

J'imprime et je complète :

- le bulletin d'adhésion 2023 **si je ne l'ai pas encore fait** (1 exemplaire)
- le règlement intérieur **si je suis nouvel adhérent**, (2 exemplaires).

Je le(s) donne un jeudi en passant mon premier contrat de la saison (pas d'envois postaux), accompagné d'un chèque de 20€

à l'ordre de l'Association Le Panier de la Tour Penchée.

Je m'abonne

Je choisis l'abonnement qui me correspond (en nombre illimité) suivant les contrats proposés par l'AMAP.

**Une seule adhésion pour tous les contrats
selon votre choix.**



**“Le Panier de la Tour Penchée”
AMAP en Pays Etampois**

site web : lepanierdelatourpenchee.org

mél : panier.tourpenchee@gmail.com



**CONTRAT
ENGAGEMENT
SOLIDAIRE
2022-2023**

Oeufs



**“Le Panier de la Tour Penchée”
AMAP en Pays Etampois**

site web : lepanierdelatourpenchee.org

mél : panier.tourpenchee@gmail.com